

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : /

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Grégory BAERT, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, André PERRILLAT-AMEDE à Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 5

Stéphane BESSON, Jean-Michel DELOCHE, Rémi FRADIN Alexandre HAMELIN, Catherine MARGUERET

Secrétaire de séance : Claire BARRIN

**DEL2025-106 - CREATION POSTE PERMANENT DE CHARGE(E) SUIVI OBSERVATOIRE ET SIG**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

**Vu** l'avis favorable du groupe de travail RH du 23 septembre 2025 ;

**Vu** l'avis du Bureau dans sa séance du 17 novembre 2025 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Cette création de poste est nécessaire afin d'assurer le développement des politiques publiques et d'assurer le suivi des documents cadre du mandat approuvés ou en cours d'approbation : SCoT, PLH, PCAET, stratégie économique, foncière...

Les missions confiées visent à :

- Mettre en place l'observatoire du territoire : foncier (bilan de l'artificialisation et suivi du zéro artificialisation nette), habitat (suivi du PLH), zones d'activités économiques, transition (PCAET, ZAENR, ...) et de tout autre domaine utile pour la CCVT et ses communes membre :
  - Sur la base des indicateurs définis dans les différents documents et après échange avec les chargés de mission concernés, structurer les données de manière à faciliter les bilans et le partage de l'information ;
  - Animer l'observatoire et assurer la veille juridique ;
- Structurer le Système d'Information Géographique de la CCVT :
  - Organiser les données actuelles et définir un process d'utilisation, de mise à jour et de collecte des données, d'exploitation et d'analyse de ces dernières, afin de les rendre exploitables pour la CCVT et les communes membres ;
  - Améliorer le fonctionnement du serveur SIG pour une utilisation optimale par tous les usagers ;
  - Accompagner les agents utilisateurs ;
  - Produire des cartes et outils adaptées aux différents enjeux et politiques publiques ;
- Créer des outils pédagogiques à destination des élus, des communes et des partenaires : mise en forme des données, cartographies adaptées et interactives, traitements statistiques...

Ce poste est positionné de manière transversale aux équipes de la CCVT.

Il est donc proposé de créer un poste permanent de Chargé(e) suivi observatoire et SIG, en catégorie B, à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 20 voix pour et 6 abstentions (M. Pierre BARRUCAND, M. Stéphane CHAUSSON, M. Benjamin DELOCHE, M. Vincent HUDRY-CLERGEON, Mme Chantal PASSET, M. Philippe ROISINE) :

- APPROUVE la création d'un poste permanent « Chargé(e) suivi observatoire et SIG » au grade de technicien territorial (catégorie B) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup>janvier 2026 ;
- S'ENGAGE à inscrire la dépense prévisionnelle au budget primitif 2026 ;
- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance  
Claire BARRIN



*Délibération transmise en Préfecture le 4 décembre 2025  
Publiée le 4 décembre 2025*